



DÉCLARATION LIMINAIRE A LA FS DU 2 JUIN 2023

Monsieur le Président,

La préparation de cette formation spécialisée nous a amenés à prendre connaissance du procès-verbal de la dernière formation du 9 février 2023 et à découvrir que si nous ne nous fendions pas d'une déclaration liminaire officielle, nos prises de parole sont squizzées !

Cette déclaration est donc l'occasion de rétablir les échanges.

Lors de la dernière formation, votre propos introductif nous avait fait réagir et nous nous étions octroyés un droit de réponse par lequel nous vous indiquions que votre conception du format resserré et plus précisément l'absence de convocation et même d'information des suppléants était en contradiction avec les éléments issus du GT ministériel, seule base crédible à défaut de règlement intérieur, de la semaine précédente et notamment de la confirmation par notre Ministre de la prise en charge des frais de déplacements des suppléants.

Ce rappel de notre intervention fait, nous tenons à relever que depuis votre position a changé puisque les suppléants sont convenablement convoqués aux nouvelles instances.

Cette déclaration a aussi pour but d'exprimer trois critiques.

La première, la plus simple et pourtant la plus navrante : nous siégeons pour la deuxième fois, 7 mois après les élections, toujours sans règlement intérieur ! Le changement à marche forcée des instances sans se préoccuper du cadre réglementaire pour une administration d'Etat révèle le souci de l'apparence plus que du bon fonctionnement ! Monsieur le Président, sur cette critique, rassurez-vous, on n'attend pas de réponse de votre part, le local découle du national.

Les deux autres portent sur l'organisation de la dernière formation spécialisée dans le but d'améliorer celle d'aujourd'hui et toutes les autres du mandat.

Le 9 février, nous avons découvert seulement au cours des échanges sur le point 2 que des personnes assistaient à la séance en distanciel : Madame ROMERO et Monsieur PERISSET.

Si les anciens élus en CHSCT ont pu identifier Madame ROMERO comme animatrice de la politique ministérielle de prévention, nous pensons que les nouveaux élus n'ont pas eu la présentation adéquate de ses fonctions.

Quant à Monsieur PARISSET, il a fallu que je vous interroge pour savoir qui il était...

A l'avenir, nous vous remercions de bien vouloir procéder à la vérification du quorum par une identification complète des personnes, nominative et qualitative, d'ouvrir la participation à distance à toutes les personnes légitimes à assister à la séance et de nous garantir le respect de la confidentialité des débats.

Lors de la dernière formation, les représentants du personnel ont choisi de désigner un secrétariat adjoint pour la séance uniquement.

Nous estimons que nous n'avons pas assez débattu de l'étendue de la fonction. En effet, si la désignation ne se fait que pour une instance, cela implique la validation du PV mais entre deux instances, qui est l'interlocuteur de l'administration et qui se charge de la veille ?

Nous souhaitons que cette séance soit l'occasion de clarifier cette fonction lorsque la désignation ne se fait pas pour la durée du mandat.